

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_072

Objet :

Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL **Gendrey** : M. Yves MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : Mme Josette LAVRY **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Hervé LEVY

Suppléés : **Courtefontaine** : Mme Laetitia PANIZ

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans** : Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2026 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- Ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Nomme Monsieur Olivier DEMANDRE comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 avril 2026.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

	Compte-rendu succinct CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le doyen de séance : <u>M. Alain GOUNAND</u>
		Le Président : M. Gérome FASSETNET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 16 avril 2026</i>	Le Secrétaire de Séance : M. Jean Louis MORLIER

Personnes excusées/absentes :

- **Orchamps** : Mme Barbara PANOUILLIOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 16 avril 2026 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 23h02.

Après avoir fait l'appel et constaté le quorum, Monsieur Jean-Louis MORLIER, a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

a. *Installation du Conseil Communautaire*

Monsieur le Président en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire est composé des membres suivants représentant les 32 communes :

Nom de la commune	Répartition de droit commun	Conseiller communautaire titulaire	Conseiller communautaire suppléant
Dampierre	6	Mme Laure VALENTIN	
		M. Anthony FALCONNET	
		M. Alain GOUNAND	
		Mme Nathalie HONORIO	
		M. Aurélien PHILIPPE	
		Madame Nathalie LARTOT	
Fraisans	5	M. Sébastien HENGY	
		M. Laurent ROUILLER	
		Mme Marie-Anne LONGY	
		M. Dominique JOLY	
		Mme Sophie NIALON	
Orchamps	4	M. Régis CHOPIN	
		M. Olivier DEMANDRE	
		Mme Barbara PANOUILLIOT	
		Mme Séverine POIDEVIN	
Evans	3	M. Emmanuel BARBERET	
		M. Serge CORNQUEIL	
		Mme Aurore ROUX	
Salans	2	M. Alexandre BOLE	
		M. Yves COINCENOT	

Rans	2	M. Jean-Louis MORLIER M. Raphaël TEMPESTA	
Nonchot	2	Mme Séverine MARANO M. Gérard ROBERT	
Gendrey	1	M. Yves MATHIEU	Mme Christelle LARMIER
Etrepigny	1	M. Laurent CHENU	M. Frédéric BREGAND
Ougney	1	M. Cédric IVANES	Mme Jennifer SIMONIN MARQUES
Thervay	1	M. Stéphane ECARNOT	M. Alain CHAMPONNOIS
Pagney	1	M. Michel GANET	M. Bernard BOULANGER
Dammartin Marpain	1	M. Antony BOURCET	M. Pascal NIAUX
Courtefontaine	1	M. Emmanuel BADOT	Mme Laetitia PANIZ
Vitieux	1	M. Hervé LEVY	Mme Sonia ABRAHAM
La Barre	1	M. Frédéric PAILLARD	Mme Claude BAYLE
Romain	1	Mme Aurélie CHANÇENOTTE	Mme Carène VUILLEMENOT
Sermange	1	M. Michel BENESSIONO	M. Patrice VUILLEMENOT
La Bretenière	1	Mme Isabelle GUILLOT	M. Jean-Marc REGNIER
Brans	1	M. Michaël PERES	M. Ludovic BOIVERT
Montmirey le Château	1	M. Gabriel DECHARRIERE	M. Régis BUISSON
Offlanges	1	M. Jean-Michel GRAS	Mme Véronique BROIGNIEZ
Serre Les Moulères	1	M. Claude TERON	Mme Nicole MIKUSEK
Saligney	1	Mme Josette LAVRY	M. Olivier PAYEN
Mutigney	1	M. Eric DRUOT	M. David VILLET
Montmirey la Ville	1	M. Eric PERTUS	Mme Elisabeth LEITE
Monteplain	1	M. Maxime CHAUVIN	M. Dylan PUERTA
Our	1	M. Segundo ALFONSO	M. Jean-Pierre BURGSTALLER
Taxenne	1	M. Ludovic DUVERNOIS	M. Emmanuel LONGIN
Rouffange	1	Mme Marie-Hélène VACHET	Mme Marie-Claude COURTOIS
Plumont	1	M. Christophe PERRET	M. Yannick KERAVEC
Louvatange	1	M. Jérôme FASSETNET	M. Olivier GUILLEMIN
Total	49 sièges		

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de sa composition ;
- Procède à l'installation des conseillers communautaires.

Voté à l'unanimité

b Election du Président

Monsieur le Président de séance, Monsieur Alain GOUNAND, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats de scrutin, comptabilise 47 suffrages exprimés pour Jérôme FASSETNET et 2 blancs :

- Proclame Monsieur Jérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord et le déclare installé ;
- Autorise Monsieur Jérôme FASSETNET, le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

c Détermination du nombre de Vice-présidents et Détermination du nombre des Autres Membres du Bureau

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Fixe le nombre de Vice-présidents à 7 ;

- **Fixe le nombre des autres membres du bureau, outre le Président et les Vice-présidents à 14 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

d Elections des Vice-présidents

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **Comptabilise :**
 - **Pour le poste de 1^{er} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Régis CHOPIN
3 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 2^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Laure VALENTIN
1 bulletin blanc
 - **Pour le poste de 3^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Monsieur Segundo ALFONSO
4 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 4^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Aurélie CHANCENOTTE
1 bulletin blanc
 - **Pour le poste de 5^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Monsieur Stéphane ECARNOT
1 bulletin blanc
 - **Pour le poste de 6^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
37 suffrages exprimés pour Monsieur Yves MATHIEU
12 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 7^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
43 suffrages exprimés pour Monsieur Cédric IVANES
6 bulletins blancs
- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus :**
 - Monsieur Régis CHOPIN est élu 1^{er} Vice-président,
 - Madame Laure VALENTIN est élue 2^{ème} Vice-présidente,
 - Monsieur Segundo ALFONSO est élu 3^{ème} Vice-président,
 - Madame Aurélie CHANCENOTTE est élue 4^{ème} Vice-présidente,
 - Monsieur Stéphane ECARNOT est élu 5^{ème} Vice-président.
 - Monsieur Yves MATHIEU est élu 6^{ème} Vice-président,
 - Monsieur Cédric IVANES est élu 7^{ème} Vice-président.

- Décide d'installer lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

e. *Elections des Autres Membres du Bureau*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **Comptabilise :**
 - **Pour le poste de 8^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Monsieur Antony BOURCET
4 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 9^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Michaël PERES
3 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 10^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Jean-Louis MORLIER
3 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 11^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Séverine MARANO
1 bulletin blanc
 - **Pour le poste de 12^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
44 suffrages exprimés pour Monsieur Emmanuel BARBERET
5 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 13^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
43 suffrages exprimés pour Monsieur Alexandre BOLE
6 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 14^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
42 suffrages exprimés pour Monsieur Ludovic DUVERNOIS
7 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 15^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Madame Isabelle GUILLOT
4 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 16^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
42 suffrages exprimés pour Monsieur Michel BENESSIANO
7 bulletins blancs
 - **Pour le poste de 17^{ème} Autre Membre du Bureau :**
Nombre de votants : 49
47 suffrages exprimés pour Monsieur Eric PERTUS
2 bulletins blancs

- Pour le poste de 18^{ème} Autre Membre du Bureau :
Nombre de votants : 49
43 suffrages exprimés pour Monsieur Eric DRUOT
6 bulletins blancs
 - Pour le poste de 19^{ème} Autre Membre du Bureau :
Nombre de votants : 49
47 suffrages exprimés pour Monsieur Sébastien HENGY
2 bulletins blancs
 - Pour le poste de 20^{ème} Autre Membre du Bureau :
Nombre de votants : 49
47 suffrages exprimés pour Monsieur Gabriel DECHARRIERE
2 bulletins blancs
 - Pour le poste de 21^{ème} Autre Membre du Bureau :
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Monsieur Frédéric PAILLARD
4 bulletins blancs
- Proclame les conseillers communautaires suivants élus :
 - Monsieur Antony BOURCET est élu 8^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Michaël PERES est élu 9^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Jean-Louis MORLIER est élu 10^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Madame Séverine MARANO est élue 11^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Emmanuel BARBERET est élu 12^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Alexandre BOLE est élu 13^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Ludovic DUVERNOIS est élu 14^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Madame Isabelle GUILLOT est élue 15^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Michel BENESSIANO est élu 16^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Eric PERTUS est élu 17^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Eric DRUOT est élu 18^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Sébastien HENGY est élu 19^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Gabriel DECHARRIERE est élu 20^{ème} Autre Membre du Bureau,
 - Monsieur Frédéric PAILLARD est élu 21^{ème} Autre Membre du Bureau.
 - Décide d'installer lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Autres Membres du Bureau, dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;
 - Décide d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

f. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la lecture de la Charte de l'élu local effectuée en séance,
- Prend acte de la remise d'un exemplaire de ladite charte à l'ensemble des conseillers communautaires.

Voté à l'unanimité

g. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

En matière de marchés publics :

7. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

En matière financière :

8. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi qu'aux opérations de gestion de dette, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et signer les actes nécessaires :
 - A ce titre, le Président est autorisé à :
 - Consulter plusieurs établissements financiers ;
 - Retenir les offres les plus avantageuses ;
 - Signer les contrats correspondants ;
 - Effectuer les tirages, remboursements anticipés ou consolidations ;
 - Conclure tout avenant.
9. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
10. Créer, modifier ou supprimer les régies et sous-régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

En matière de personnel :

11. Procéder au recrutement des agents contractuels sur des emplois permanents ou non permanents y compris dans le cadre de contrats de projets ;
12. Procéder au recrutement des agents vacataires ;
13. Conclure des conventions de rupture conventionnelle et fixer le montant des indemnités correspondantes ;
14. Autoriser le remboursement des frais de déplacement ;
15. Conclure des conventions de formation avec le CNFPT ou tout organisme agréé ;
16. Statuer sur les demandes de stages, alternances et apprentissages, et signer les conventions correspondantes ;

En matière de patrimoine, de foncier et d'urbanisme :

17. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
 18. Exercer, le cas échéant, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme ;
 19. Conclure les baux relatifs aux biens immobiliers du domaine privé communautaire et leurs avenants ;
 20. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 5 000 € ;
 21. Conclure et réviser les contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De préciser, d'une part, que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, d'autre part, qu'il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à la Directrice Générale des Services d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération ;
 - De rappeler que Monsieur le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation à chacune des réunions du Conseil Communautaire ;

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

Le Président lève la séance à 23h02.

Commune de Rans
Jean-Louis MORLIER



Le Président de la CCJN,
Gérôme FASSET

